FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 02

Bilan Garderie 2022

Police de la pêche

Pour s’assurer de l’efficacité de la réglementation, il est nécessaire d’en assurer le contrôle et la surveillance.

Les Gardes-Pêche veillent quotidiennement au respect de la réglementation pêche, participent à la lutte contre les pollutions et à la protection des milieux.

Devenez Garde-Pêche !

Contact : afasquel@peche02.fr

SOMMAIRE

- Chiffres clés 2022
- Répartition des procédures sur l’année 2022
- Les contrôles inter-service
- Les formations réalisées
- Perspectives 2023

Chiffres clés 2022

50 Gardes-Pêche particuliers assermentés au 31/12/2022

(dont 14 ayant réalisé au moins 1 procédure)

10 Agents de Développement

395 procédures sur 28 AAPPMA

476 infractions relevées

322 saisies des instruments de pêche

Evolution du nombre de procédure dans le temps

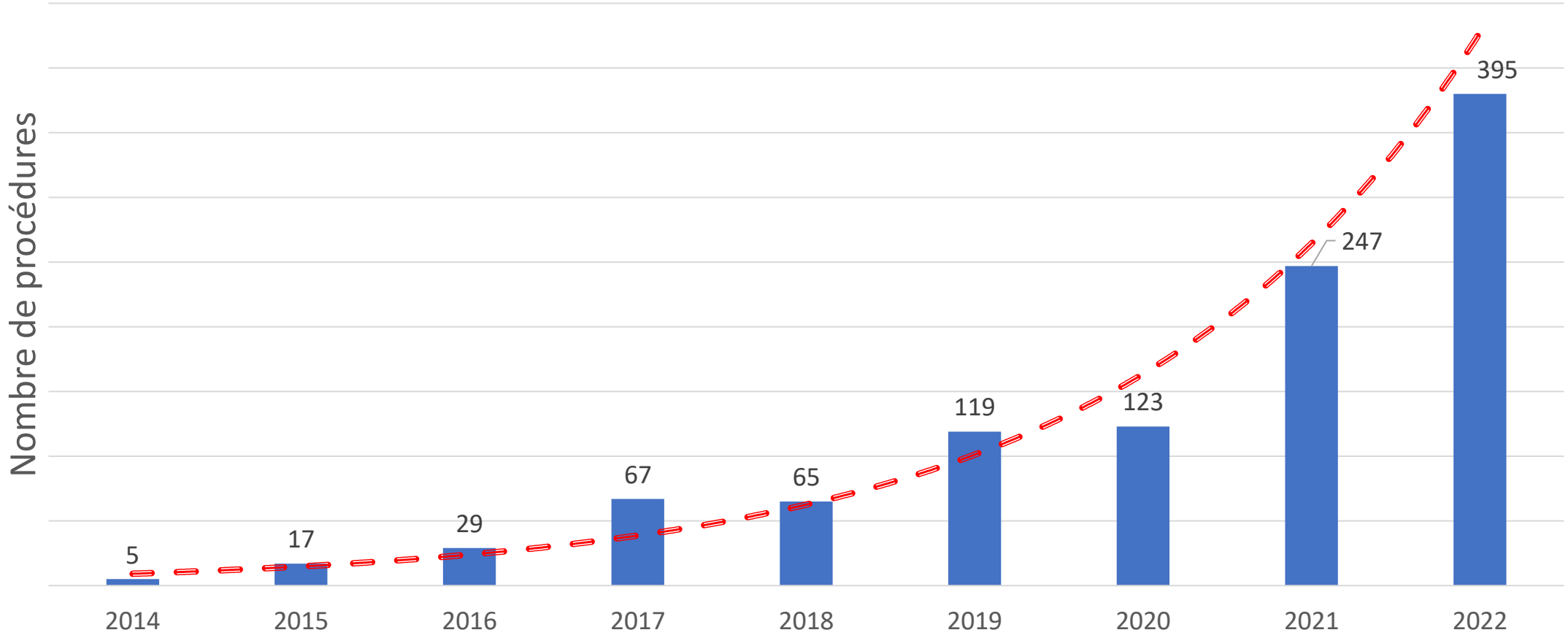

Depuis plusieurs années, nous constatons une forte hausse (exponentielle) du nombre de procédures liée aux efforts de garderie et à une augmentation du nombre de contrôles sur les parcours de pêche du département.

Evolution du nombre d'infractions relevées

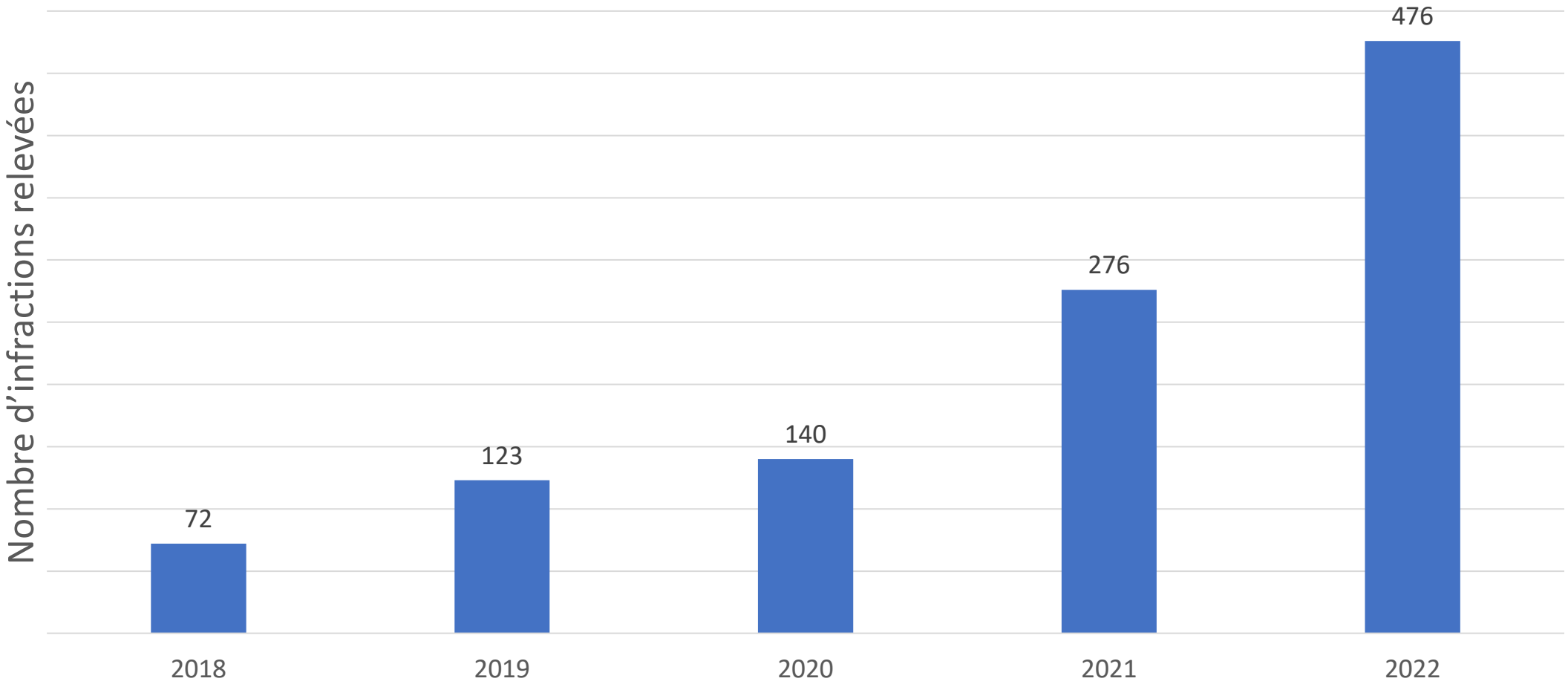

NB : Pour une simplification de la présentation des résultats dans ce document, le défaut de carte de pêche est comptabilisé comme une seule infraction. Nous rappelons que le défaut de carte de pêche correspond à 3 infractions qui sont systématiquement relevées au contrevenant (pêche sur autrui / pêche sans avoir acquitté la redevance CPMA / pêche sans être adhérent d'une AAPPMA)

Répartition des infractions

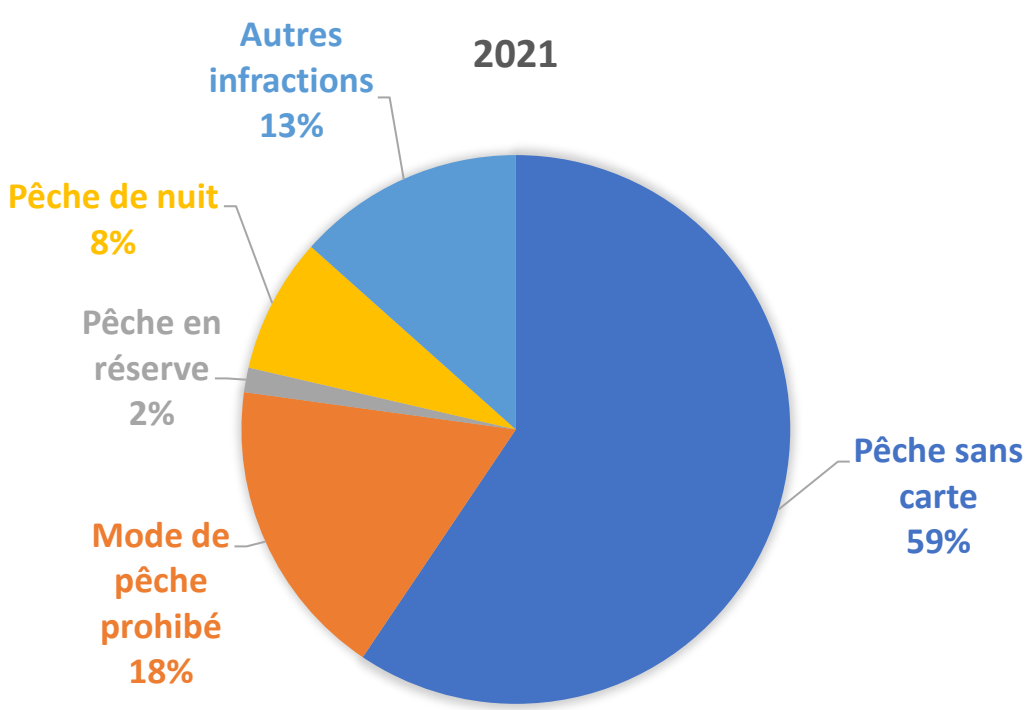

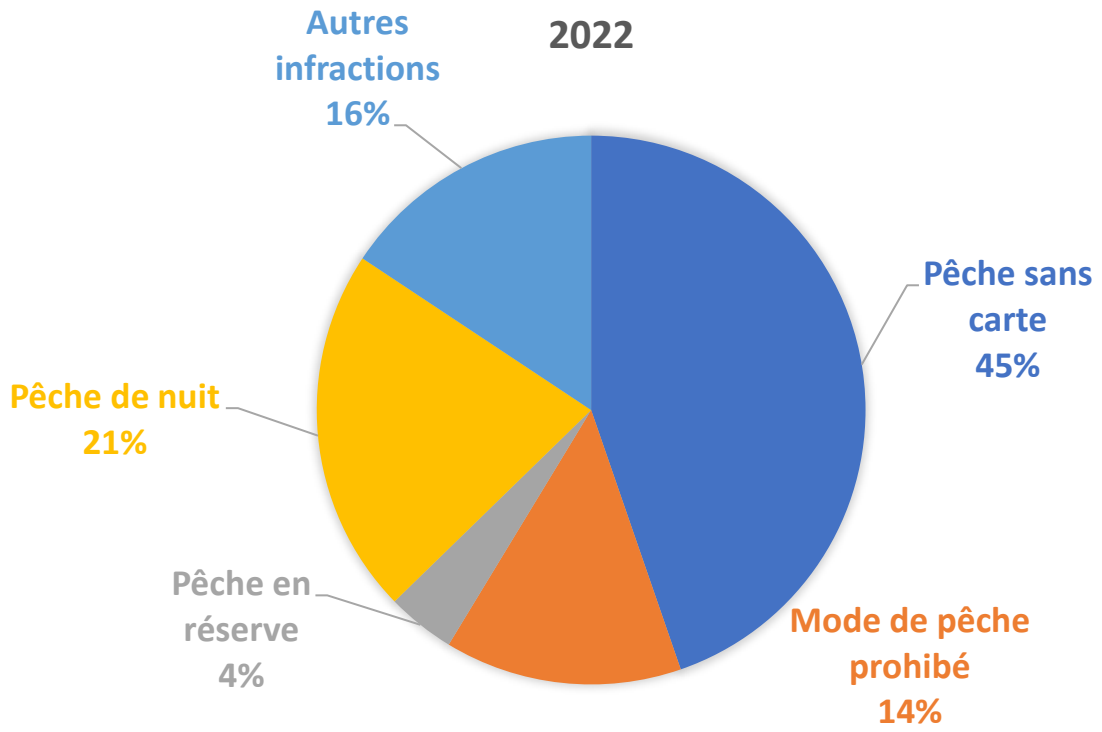

Autres infractions : pêche en temps prohibé ; pêche avec plusieurs lignes dans les 50 aval d'une écluse ; pêche avec un nombre de lignes supérieur au nombre autorisées ; pêche d'un poisson migrateur sans tenue du carnet de pêche etc…

Le défaut de carte de pêche

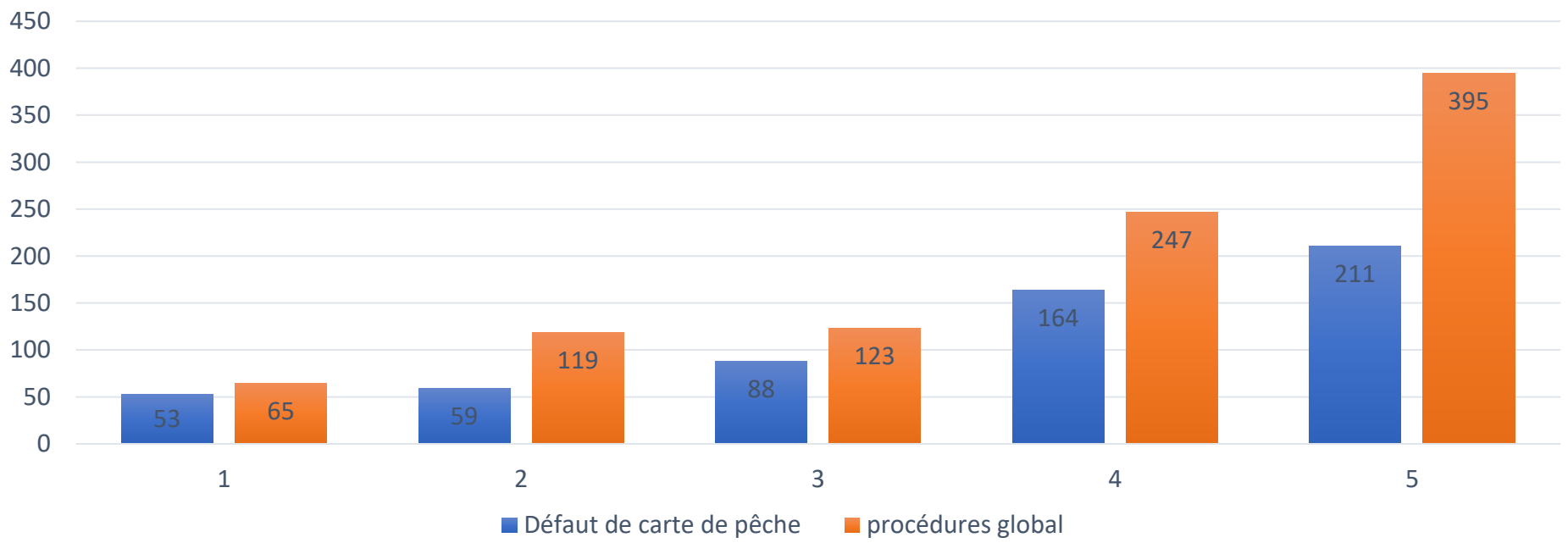

Comme chaque année, il s'agit de l'infraction la plus constatée par les gardes-pêche au bord de l'eau.

Cette année, nous dénombrons 211 défauts de carte de pêche. Même si la part de cette infraction est en baisse par rapport aux années précédentes, c'est la première année où un si grand nombre de PV sont dressés pour cette infraction. La diminution de ce pourcentage pourrait aussi être influencé par l'augmentation considérable du nombre d'autres infractions relevées.

Pêche pendant les heures d’interdiction

Une forte hausse du nombre de cette infraction en 2022 par rapport aux années précédentes dû à l’augmentation du nombre de tournées de contrôle de nuit. 114 infractions pour pêche pendant les heures d’interdiction (nuit) ont pu être relevées cette année. Celles-ci concernent surtout des pêcheurs au posé (pêche au vers, vifs, etc.) et des pêcheurs à la carpe pêchant sur des secteurs non autorisés la nuit.

Pêche de l'Anguille européenne

L'Anguille européenne est une espèce menacée, en danger critique d'extinction. Certains contrôles sont donc orientés vers la réglementation autour de la pêche de celle-ci.

En 2022, plusieurs pêcheurs ont été contrôlés en possession d'anguilles dans leurs contenants à poissons. Plusieurs infractions ont été constatées durant ces contrôles. Ces infractions s'accompagnent généralement d'autres infractions à la réglementation pêche : pêche de pendant les heures d'interdictions, mode de pêche prohibé, etc.

Pour rappel, la pratique de la pêche de celle-ci est soumis à certaines règles dont notamment l'obligation de tenue d'un carnet de pêche de l'anguille et l'enregistrement des captures.

Proposition de transaction civile acceptée

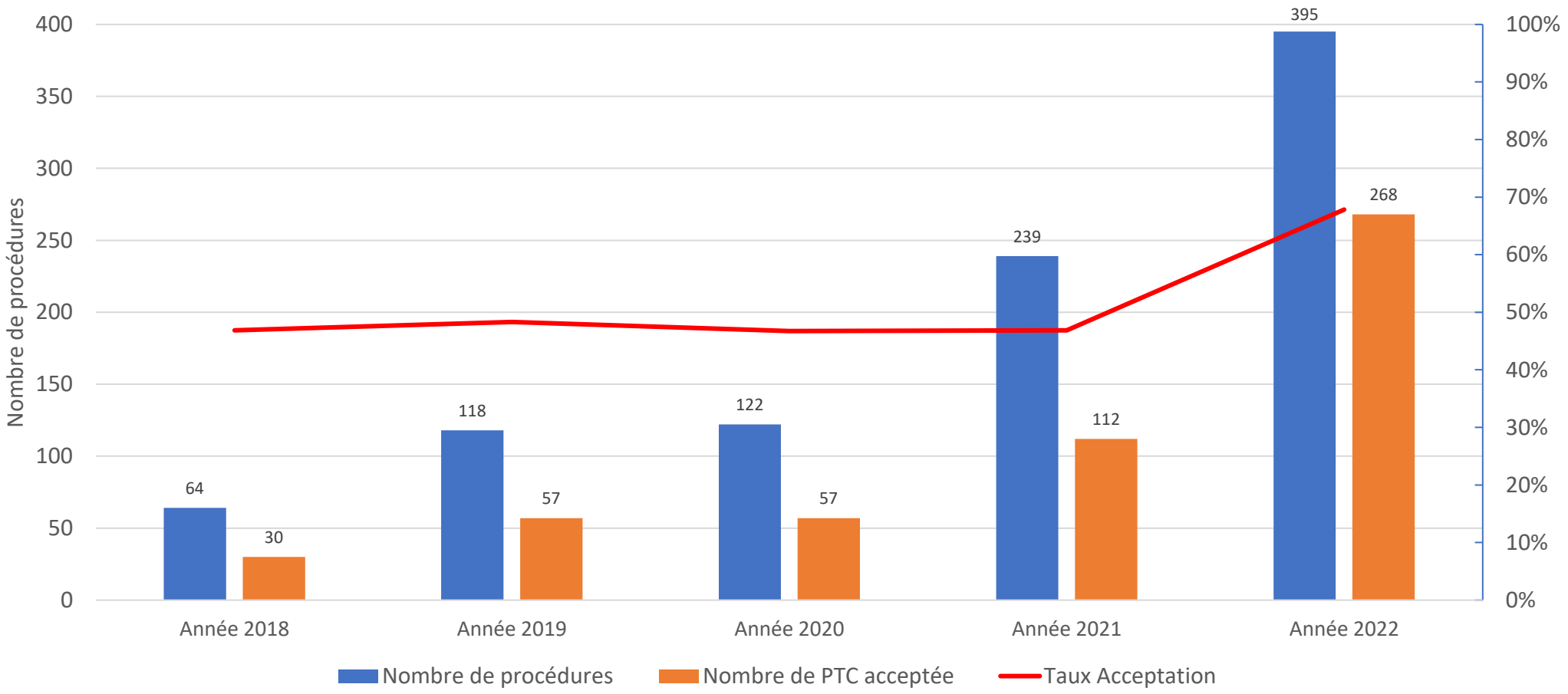

Depuis la mise en place de la saisie de matériel et la modification de notre trame de proposition de transaction civile, nous constatons une augmentation du nombre d'acceptation de proposition de transaction civile amiable.

Pour rappel 127 procédures sont en attente de jugement auprès des tribunaux compétents.

Répartition géographique des infractions

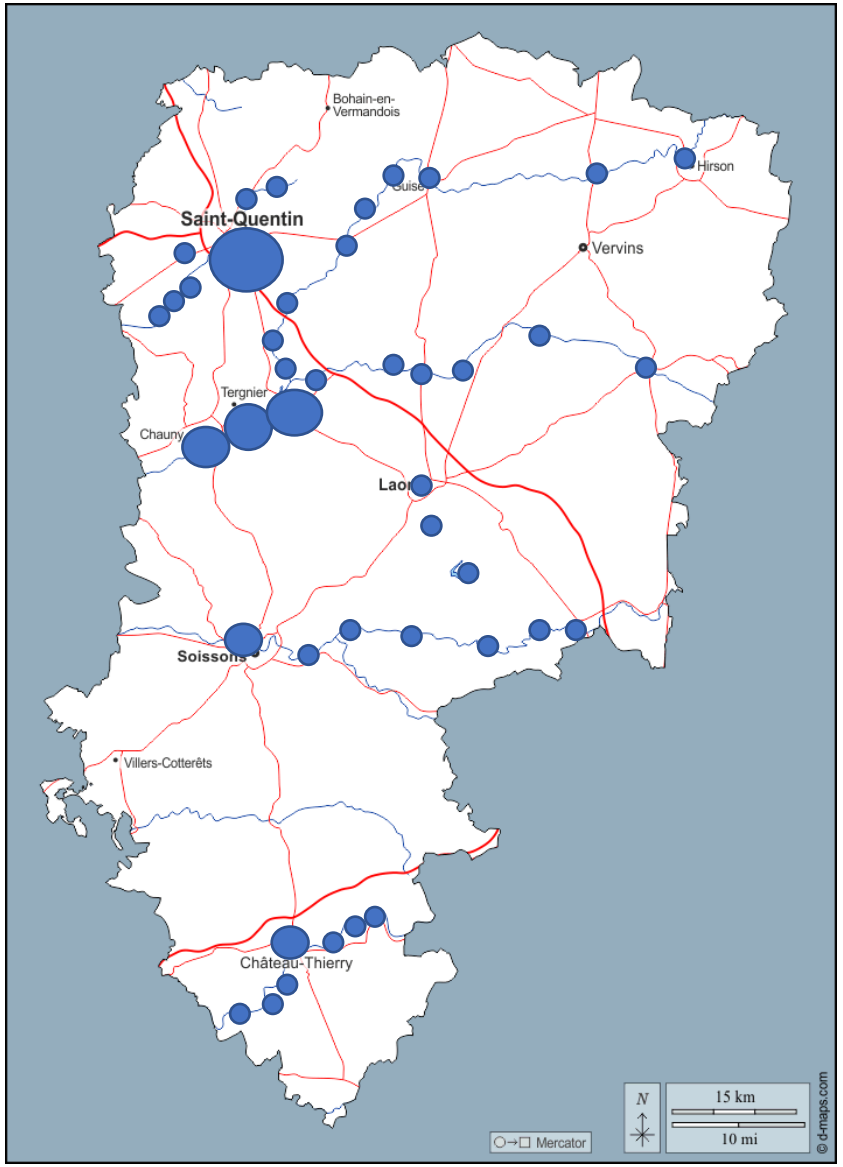

+ 10 Procédures réalisées

- 10 Procédures réalisées

Contrôles commun avec d'autres services

7 tournées communes de contrôle avec la Fédération des Chasseurs de l'Aisne, notamment à l'occasion de l'ouverture de la pêche en première catégorie, ouverture de la pêche des carnassiers ou en période de vendanges sur la rivière Marne.

« Durant l'été, plusieurs militaires de la COB LAON ont accompagné des agents de la Fédération dans le cadre de leurs missions. Cette action coordonnée s'est déroulée au sein du pays de la SERRE ainsi qu'à CHAMOUILLE et MONAMPTEUIL. Plusieurs infractions ont été constatées et le matériel utilisé a pû être saisi.

Ce partenariat permettant un accompagnement et une sécurisation des contrôles a perduré tout au long de la saison. »

3 tournées communes de contrôle avec la Gendarmerie départementale de l'Aisne.

Le pôle garderie a organisé un atelier de formation à la réglementation pêche et aux atteintes des milieux aquatiques (pollutions notamment) à destination de 14 gendarmes du groupement de Gendarmerie de l'Aisne.

Le soutien d'organismes partenaires est indispensable pour poursuivre le développement de la surveillance des milieux aquatiques de notre département.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 02

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

2 tournées de contrôle avec l'Office Français de la Biodiversité (Police de l'environnement) organisées pour des problématiques particulières (période sensible des vendanges, dégradations régulières, ….)

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 02

Formation module 3
« police de la pêche en eau douce »

Cette année, au printemps, **39 aspirants garde-pêche ont participés à la formation** module 3 (Police de la pêche en eau douce).

En 2023, la Fédération réitéra cette journée de formation au printemps. Contactez le référent garderie pour plus d'infos (afasquel@peche02.fr)

Journée des Gardes-Pêche

Le vendredi 29 avril 2022, une journée à l'attention des Gardes-Pêche particuliers était organisée. Après une présentation théorique en salle et des rappels utiles pour l'ouverture de la pêche des carnassiers fixée le lendemain, des ateliers pratiques ont permis de mettre en situation les éléments discutés.

Après cette matinée d'échanges, les présents ont pu découvrir, dans un moment convivial, les réservoirs de pêche de salmonidés de Travecy avec un temps d'initiation à la pêche aux leurres.

Formation continue des gardes-pêche

Le 17 décembre 2022, était organisée une formation complémentaire des gardes-pêche particuliers des AAPPMA du département. **35 GPP du département était présent lors de cette formation.**

Cette action, planifiée dans le schéma départemental de développement du loisir pêche, a permis de nombreux échanges autour de la nouvelle réglementation liée à l'activité pêche et de l'action des gardes-pêche particuliers. Après une présentation théorique, des ateliers pratiques ont permis des échanges intéressants entre les participants.

Perspectives 2023

- Accentuer les tournées de contrôles avec les différents services (OFB, gendarmerie…)
- Former et assermenter de nouveaux gardes-pêche.
- Maintenir l'effort de garderie sur l'ensemble du département 1ère et 2 catégories piscicoles.
- Maintenir la formation et l'accompagnement continu du réseau des gardes-pêche particuliers.